

# Conseil d'école du RPI NOAILHAC-LAGEYGEOLLE

Mardi 20 juin 2017 :

## Présents :

Les enseignants Mr et Mme Laurensou

Le représentant des parents d'élèves de Noailhac : Mr Laffaire

Les représentantes des parents d'élèves de Lagleygeolle : Mme Wisman et Mme LeGallic

Les représentants de la mairie de Noailhac : Mr le maire Mr Lassalle, Mr Serrager e

Les représentants de la mairie de Lagleygeolle : Mr le maire Mr Claval, Mme Bourdet et Mme Jugie

La DDEN de Noailhac : Mme Coudert et son futur remplaçant

La DDEN de Lagleygeolle : Mme Brunerie

## Excusés :

Le représentant des parents d'élèves de Noailhac : Mr Oller

La représentante de la mairie de Noailhac : Mme Ruebenthaler

## Ordres du jour :

- Organisation pédagogique :

L'école de Noailhac accueillera à la rentrée prochaine 3 petites sections, 3 moyennes sections, 3 grandes sections et 7 CP. Il y aura 5 CE1, 6 CE2, 6 CM1 et 2 CM2 à Lagleygeolle d'après les derniers contacts des parents mais ce n'est pas définitif.

Avec l'arrivée des petites sections, le maître sera assisté à plein temps dans la journée soit par Cécile, soit par Marie France.

- Activités culturelles et sportives :

Les élèves du RPI ont pu faire 2 séances de piscine par semaine. Les enseignants remercient madame Cleyet-Merle et madame Wisman, les mamans bénévoles ainsi que la secrétaire de mairie de Noailhac, Emma.

Les élèves de Lagleygeolle ont participé à une course d'orientation au lac du causse au mois d'avril, comme toujours c'était une réussite. Ils ont aussi été à la rencontre d'athlétisme au mois de mai à Meysac. Les CM iront passer leur permis vélo vendredi 23 juin à Meysac.

- Travaux :

- Lagleygeolle:

La maitresse remercie la mairie pour les travaux effectués : l'installation du banc dans la cour, le remplacement des piquets séparant la cour et la maison des locataires ainsi que la pose d'une nouvelle porte fermant à clef à l'arrière du préau.

Elle rappelle sa demande précédente : la peinture des portes du préau. Elle signale que les câbles des fenêtres du couloir sont cassés et donc qu'on ne peut plus les ouvrir. Elle a également constaté que des ronces dépassaient du pré voisin jusque dans la cour de l'école.

Monsieur le maire note ces demandes.

### Noailhac :

De nombreux aménagements couteux sont prévus dans la cantine et la garderie pour accueillir les petites

sections comme annoncé lors du précédent conseil d'école. Le couloir qui sépare la classe de la salle d'activités sera isolé et un radiateur va être posé. Les équipements électriques et le bac de lavage de la cantine vont être déplacés dans la garderie pour faire un coin repas. Des appels d'offres ont été faits et les entreprises vont intervenir courant de l'été.

Le dossier de demandes de subventions pour faire refaire la cour en enrobé et mettre en ordre l'accessibilité à l'école a été accordé. Un appel d'offres a été lancé, la mairie attend la réponse des entreprises.

- Fête de fin d'année :

Le spectacle de fin d'année sera le samedi 1<sup>er</sup> juillet à l'école de Lagleygeolle, les enseignants demandent que la scène et les chaises soit installées avant la répétition du 29 juin et s'il est possible d'agrandir la scène. Une kermesse avec une vente de gâteaux sera organisée après le spectacle. Tous ceux qui le souhaitent pourront apporter un gâteau à vendre. L'association des parents d'élèves prévoit d'acheter une sonorisation pour les spectacles des écoles.

#### Questions et remarques des parents d'élèves :

- Les parents d'élèves demandent un bilan des activités périscolaires.

Pour l'école de Lagleygeolle. Les enfants ont été partagés en deux groupes le vendredi après-midi, un avec Marie Laure, l'autre avec Sylvie la potière. Ils ont fait en alternance de la poterie ou de la mosaïque. Les parents pourront voir le résultat le jour du spectacle, sous le préau. Les autres jours de la semaine, Marie Laure a organisé des jeux collectifs en extérieur quand il a fait beau sinon les activités se sont faites en intérieur. Ils ont réalisé un bonhomme de neige en feutrine pour Noël, un château fort en carton, une toile peinte pour la fête des mères, un aimant décoré pour la fête des pères, un très grand coloriage mural collectif et ils ont planté des salades dans le petit jardin. Les enfants ont été contents de ces activités.

A Noailhac, un planning à chaque période est envoyé aux parents d'élèves. Les intervenantes sont contentes et les enfants aussi.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il y aura des changements sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine. Monsieur Lassalle explique qu'il n'y aura pas de changement pour la rentrée prochaine mais que des discussions sont prévues dans l'année à venir.

- Les parents d'élèves demandent qu'un point soit fait sur les tenues vestimentaires :

Dans le règlement, il est noté que les enfants doivent venir en classe avec une tenue correcte. Les enseignants ayant constaté que plusieurs enfants venaient en classe avec des tenues jugées non correctes, ils ont fait passer un mot dans les cahiers de liaison. Lors d'une réunion parents enseignants, il a été décidé que les maternelles de Noailhac n'étaient pas concernées, seuls les élèves de Lagleygeolle le seraient.

Il leur a été demandé de ne pas venir en maillot de bain, mini-jupe, short trop court, dos nus ou robes à fines bretelles sans rien en dessous.

- Les parents demandent un point sur le devoir de réserve :

Bien que les enseignants ne comprennent pas pourquoi il en est question ici, ils expliquent néanmoins ce qu'est le devoir de réserve. C'est-à-dire que les enseignants ne doivent pas exposer leurs opinions politiques ou religieuses. Ils doivent également faire preuve de discrétion en ne nommant pas les élèves lorsque les cas sont évoqués. Ils s'y appliquent, néanmoins dans les petites structures, il est difficile de rester anonyme.

Les enseignants rappellent les obligations et responsabilités du directeur d'école ainsi que celles de la commune :

« Le directeur d'école inscrit les élèves après autorisation de la mairie. Il veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

Après avis du conseil des maîtres, le directeur arrête le service des instituteurs et professeurs des écoles, fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation.

Le directeur organise le travail des personnels communaux en service à l'école qui, pendant leur service dans les locaux scolaires, sont placés sous son autorité.

Le directeur organise les élections des délégués des parents d'élèves au conseil d'école ; il réunit et préside le conseil des maîtres et le conseil d'école.

Le directeur prend toute disposition utile pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles.

Le directeur représente l'institution auprès de la commune et des autres collectivités territoriales. »

La commune quand a-t-elle, est propriétaire des locaux scolaires. Elle a, à sa charge, la construction, l'agrandissement, l'aménagement et l'entretien des bâtiments des écoles publiques présentes sur son territoire.

La commune fournit et entretient le matériel et les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école. La commune met des agents spécialisés (ATSEM) à disposition des écoles maternelles. Elle peut choisir d'organiser un service de restauration scolaire et/ou des activités périscolaires (qui ne constituent cependant pas une obligation réglementaire).

Pendant le service de cantine scolaire, de garderie et des activités périscolaires, ainsi que pendant les études surveillées, les personnes chargées de la surveillance des élèves peuvent être des agents communaux ; dans ce cas, les directeurs d'école n'ont pas de directives à leur donner ; les directeurs d'école et les enseignants n'ont donc de responsabilité à assumer en matière de surveillance que s'ils ont accepté cette mission que la commune leur aura proposée.

Il convient donc de contacter directement les représentants des mairies délégués aux affaires scolaires (Monsieur Serrager ou Madame Ruebenthaler à Noailhac et Madame Bourdet ou Madame Jugie à Lagleygeolle) en cas de problème lors de la garderie, de la cantine ou des activités périscolaires et non les enseignants.

Madame Laurensou qui a bénévolement aidé la commune cette année au service et à la surveillance pendant le temps de cantine ne le fera plus à la rentrée faute de temps. La mairie cherche une solution pour la surveillance. Un règlement intérieur sera prévu pour la cantine de Lagleygeolle.

- Les parents demandent un bilan sur le comportement des élèves suite à la réunion du 9 juin :

Les enseignants ayant grandement expliqué la situation lors de cette réunion et en ayant reparlé avec les maires, ils ne voient pas l'utilité de refaire la réunion. Ils rencontreront néanmoins les parents qui le souhaiteront et qui prendront rendez-vous.

- Les parents d'élèves demandent si les visites médicales auront lieu chaque année :

Cette année, les Moyennes sections de Noailhac ont eu une visite médicale mais les enseignants ne savent pas ce qui est prévu par la PMI pour l'an prochain.

- Les parents d'élèves demandent ce qui est prévu pour les fortes chaleurs :

Le plan canicule est mis en place, les enfants boivent régulièrement et ne sortent pas en plein soleil lors des périodes de fortes chaleurs.

- Les parents d'élèves demandent pourquoi la maitresse annonce à la classe les résultats des 6eme :

Contrairement à ce qui est dit, la maitresse ne lit pas les bulletins des anciens élèves en classe.

Elle annonce simplement ceux qui ont eu les félicitations, compliments et encouragements afin de valoriser le travail de leurs anciens camarades.

La séance est levée à 19h53